



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Conseil National du Crédit du Togo

RELEVÉ DES AVIS ET RECOMMANDATIONS

JUILLET 2017

I. - Approbation des projets de procès-verbal et de compte rendu de la session du 16 mars 2017

1. Le Conseil National du Crédit (CNC) a adopté, sans amendement, les projets de procès-verbal et de compte rendu de sa session du 16 mars 2017.

II. - État de mise en œuvre des recommandations du CNC

2. Le Conseil s'est félicité de la mise en œuvre de la plupart des recommandations formulées lors des précédentes sessions. Il a demandé au Secrétariat de veiller à la réalisation des études et communications programmées au titre de l'année 2017.

III. - Notes sur la situation des établissements de crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) au 31 mars 2017

3. Au regard de la dégradation du portefeuille des Établissements de crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés, le Conseil a recommandé à leurs dirigeants de renforcer leurs dispositifs de gestion des risques.
4. Il a, en particulier, recommandé le nécessaire renforcement des normes de réglementation et de contrôle du secteur de la microfinance, afin d'améliorer sa gouvernance, sa professionnalisation, la qualité de ses informations financières et de son portefeuille de crédit.

IV. - Point relatif au financement de l'économie

5. Au regard des besoins sans cesse croissants en investissement, le Conseil a recommandé aux banques et aux institutions de microfinance d'améliorer davantage les conditions de financement, afin de maintenir le rythme de progression des crédits et faciliter les investissements des Petites et Moyennes Entreprises.

V. - Dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises dans les États membres de l'UEMOA

6. Le Conseil s'est félicité des efforts consentis par la Banque Centrale, en vue du démarrage prochain du Dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises dans les États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

VI. - Point sur l'adoption des projets de textes juridiques introduits auprès des Autorités nationales

7. Le Conseil a été informé de l'état d'avancement des travaux d'adoption au Togo des projets de textes juridiques communautaires. Il a invité les Autorités nationales à accélérer le processus d'insertion des textes restants dans le corpus juridique du Togo.

Fait à Lomé, le 06 juillet 2017

Le Président,



Sani YAYA